

Châtellerault, le **jeudi 21 septembre 2017**

Service : Déplacements  
Dossier suivi par : Alice MONDAMERT  
Fonction : Chargée de gestion des déplacements  
Tél : 05 49 23 64 97  
Fax : 05 49 20 21 22  
@ : [alice.mondamert@ville-chatellerault.fr](mailto:alice.mondamert@ville-chatellerault.fr)  
V/Réf : Courrier du 13/07/2017  
N/Réf : AM/VG/GM  
N° :

Préfecture d'Indre-et-Loire  
Direction des collectivités territoriales et de  
l'Aménagement  
Bureau de l'aménagement du territoire et des  
installations classées  
37925 Tours Cedex 9

**Objet : Autoroute A10 : projet de mise à 2x3 voies entre Poitiers Sud et Veigné**

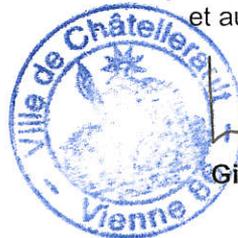
Monsieur le Préfet,

Dans le cadre des procédures relatives à l'utilité publique, à la mise en compatibilité des documents d'urbanisme, au parcellaire et à l'autorisation environnementale du projet cité en objet, la mairie de Châtellerault a été saisie en date du 21 juillet 2017.

Au vu des éléments transmis, la mairie de Châtellerault n'a aucune d'observation d'un point de vu technique.

Je reste à votre disposition avec mes équipes pour toute information complémentaire et vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, mes salutations respectueuses.

Pour le Maire,  
L'Adjoint Délégué à la Circulation  
et au Stationnement,



  
Gilles MAUDUIT